

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Ndjolé : deux morts dans un accident à Otouma

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

ALORS que l'on croyait refermée la série de tragédies dans lesquelles plusieurs usagers de la route ont perdu la vie, à la veille de la rentrée scolaire, un autre accident s'est produit, lundi sur l'axe Medoumane-Ndjolé. En effet, un véhicule de type Rav 4, avec quatre personnes à bord – deux hommes et autant de femmes – a violemment percuté un semi-remorque transportant un conteneur au village Otouma. Bilan : deux morts. Il s'agit d'Olivier Joseph Mokoia et le nommé Dior. Quant aux deux dames, elles sont grièvement blessées.

Selon une source militaire proche de l'unité ayant procédé au constat d'usage, le Toyota Rav 4 provenait de Bitam, dans la province du Woleu-Ntem. C'est après avoir franchi le pont sur la rivière Otouma, à quelques

encablures du chef-lieu du département de l'Abanga-Bigné dans la province du Moyen-Ogooué, que le drame est survenu. À ce qu'il semble, c'est au moment où le véhicule tentait d'éviter un tassement de la route qu'il se serait retrouvé nez à nez avec le gros-porteur. La collision était inévitable. Conséquence : les deux hommes identifiés comme Olivier Joseph Mokoia, un responsable administratif au lycée Jean-Hilaire-Aubame-Eyeghe de Nzeng-Ayong – plus connu sous le pseudonyme d'Amiral –, et un certain Dior, le compagnon de sa sœur, ont péri sur-le-champ.

Une source judiciaire précise que les défunts étaient accompagnés de leurs épouses qui ont été évacuées vers le centre médical de Ndjolé pour les premiers soins. Avant un éventuel transfert vers des structures hospitalières plus spécialisées à Libreville et Owendo.



Photo: Abel Eyeghe

Le Rav 4 désintégré par le mastodonte lors de l'impact.

Affaire Bazooka : Me Moumbembe appelle à l'apaisement

G.R.M
Libreville/Gabon

VOIR des journalistes s'étripier devant les tribunaux est "simplement honteux", selon Me Jean-Paul Moumbembe. Le 29 août passé, l'avocat a animé une conférence de presse à son cabinet, pour appeler à la paix des braves dans le différend qui oppose Gabon Media Time (GMT) et Gabonreview à leur confrère Bazooka.

Dans un article paru le 29 juillet dernier, le média satirique évoque les "mercenaires de la plume", en parlant de ses deux confrères en ligne. Ces derniers avaient été cités par l'ancien porte-parole de la présidence de la République, Ike Oswald Nguoni Aïla Oyouomi, devant la Cour criminelle spéciale qui le jugeait pour détournement d'argent public. Dans l'article querellé, le journal Bazooka a donc fait référence aux affirmations de l'ex-chargé de la communication du palais du



Photo: GRM

Me Moumbembé dans son propos liminaire.

Bord de mer. Suscitant l'ire de ses confrères, qui ont décidé d'ester en justice.

Me Moumbembe pense qu'il est préférable de fumer le calumet de la paix, plutôt que d'aller devant les tribunaux. "Prendre au pied de la lettre le titre querellé, hors de la dimension satirique qui fonde la ligne éditoriale du journal le Bazooka, serait se borner au sens littéraire. Car, la satire est destinée à faire usage de la dérision", a-t-il estimé. Non sans cependant assurer que "mes clients sont disposés à aller jusqu'au bout de leur

logique, sur la base d'éléments matériels et intentionnels en leur possession, pour faire échec à toute hypothèse d'intention à leur rencontre".

Et de terminer en rappelant les dispositions de l'article 12 de la Charte mondiale d'éthique des journalistes : "Le ou la journaliste doit faire preuve de confraternité et de solidarité à l'égard de ses confrères et consœurs, sans renoncer pour la cause de sa liberté d'investigation, d'information, de critique, de commentaire, de satire et de choix éditorial."

Le clin d'œil de *lybek*

